

DELIBERATION N° 90/04/04 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE J. MONOD

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, indique à l'Assemblée que des voyages pédagogiques sont organisés par les enseignants du Collège Jacques Monod pour les élèves des classes de 4ème et 3ème.

210 élèves au total se rendront en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne et à PARIS, soit pour perfectionner une langue étrangère, soit pour la réalisation d'un projet d'action éducative.

Le coût total de ces séjours représente un montant total de 209 600 F à la charge des familles. Madame le Principal du Collège a sollicité une aide de la part de la Ville de LUDRES et de celle de FLEVILLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 F qui sera versée au foyer socio-éducatif du Collège,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget en cours, chapitre 943.20.657, subvention N° 57.